



**Bassin
Charolais**



Exploitations bovins viande Indicateurs technico-économiques Race Charolaise – CAMPAGNE 2018

ONT CONTRIBUÉ À CE DOSSIER

Rédaction :

Christèle Pineau (Institut de l'Élevage).

Avec la collaboration de :

Daniel Lafaye (CA 03), Louis-Marie de Bourayne (CA 18), Stéphane Brisson (CA 42), Bruno Mauge (CA 63), Frédérique Marceau (CA58), Vincent Doal (CA 21), Thierry Lahémade (CA 71), Claude Vincent (CA 36).

Maquette :

Valérie Terrisse (Institut de l'Élevage)

Crédits photos :

Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Exploitations avec bovins viande - Indicateurs technico-économiques Race Charolaise

SOMMAIRE :

Avant-propos	4
I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE	5
1.1. Indicateurs Analyse globale de l'exploitation	5
1.2. Charges de structure	5
II. Les INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS bovins viande	6
2.1 Les aides des exploitations bovins viande :	6
2.1.1 Comment affecter les aides ?	6
2.1.2 Montant des aides PAC en 2018	6
2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)	7
2.2. Le produit viande bovine	9
2.2.1 Les prix moyens de référence en 2018 ¹	9
2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories	10
2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes	11
2.2.4 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande	12
2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage	13
III. LES INDICATEURS DES CHARGES OPERATIONNELLES	14
3.1 La charge alimentaire	14
3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage	14
3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage	15
3.1.3 La production autonome	16
3.2. Les frais vétérinaires	17
IV. ANNEXES	18
Valeurs indicatives d'inventaire	19
Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche	20
Critères de reproduction	21
Indicateurs fourragers	22
UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits	23
Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés	26



Avant-propos

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques en bovins charolais adaptés à la campagne 2018.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence entre la disponibilité de main d'œuvre, les surfaces et les équipements (matériel, bâtiments).

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE

1.1. Indicateurs Analyse globale de l'exploitation

Les repères économiques présentés ci-dessous sont utilisés dans nos analyses globales d'exploitation.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
EBE avant salaires / PB	<	30 %	35 % <
Annuités / PB (en %)			
Récent investisseur ou jeune installé	>	25 %	20 % >
En vitesse de croisière	>	21 %	17 % >
Endettement CT / PB (en %)	>	25 %	12 % >
Charges de structure réduites / PB avec aides (en %)	>	40 %	35 % >

1.2. Charges de structure

Ces données sont issues des résultats des fermes suivies dans le cadre INOSYS Réseaux d'élevage du Bassin Charolais - conjonctures 2016 et 2017.

Echantillons constants € / ha SAU	HERBAGERS				CULTURES EN COMPLEMENT			
	Mâles maigres Femelles maigres 1 (19 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies 2 (11 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies 3 (8 exploitations)		Mâles finis Femelles finies 4 (13 exploitations)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Mécanisation	125	115	150	141	163	150	177	173
Bâtiment	24	20	19	19	22	21	25	27
Foncier	112	115	116	115	107	109	108	113
MSA	55	45	50	47	47	51	59	51
Autres charges	82	77	74	74	74	76	90	90
Total des charges de structure réduites (hors amortissements, frais financiers et salaires et charges)	398	372	409	396	414	407	460	454
Total des charges de structure (hors amortissements, frais financiers)	406	382	423	407	435	432	501	502

Les **charges de structure réduites** sont composées de la MSA, des charges liées au foncier (fermage, impôts fonciers, entretien du foncier), des charges liées aux bâtiments (entretien des bâtiments, eau, électricité), des charges de mécanisation (travaux par tiers, carburant, entretien et achat de petit matériel) et des charges diverses (transports et déplacements, impôts et taxes, assurances professionnelles, frais de gestion et divers). Elles n'intègrent pas les frais financiers (Court terme et Long et moyen terme), les salaires et les amortissements.

II. LES INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE

2.1 Les aides des exploitations bovins viande :

2.1.1 Comment affecter les aides ?

Le tableau ci-après résume les affectations des principales aides (PAC et autres) concernant les exploitations avec bovins viande.

Aides animales Bovins viande	Aides aux surfaces SFP	Aides générales
Aide aux Bovins Allaitants	ICHN - Indemnités de zone défavorisée (ISM, ISP, ZDS)	Aide découplée (DPB + PV + PR)
Aide VSLM ou veaux Bio	Aide aux légumineuses	Supplément aide découplée JA
Aides bovines conjoncturelles		Aides conjoncturelles non affectables (remise frais financiers, ...)

Aides supplémentaires possibles : Aides Bio (conversion, maintien), MAE, aide couplée aux protéagineux.

2.1.2 Montant des aides PAC en 2018

Ces différentes aides doivent être comptabilisées au titre de l'exercice 2018. Dans l'élaboration du produit brut, il s'agira de prendre en compte le montant des aides liées à l'exercice 2018 (même si l'éleveur n'a pas perçu la totalité des montants sur l'exercice). Les montants tiennent compte des stabilisateurs budgétaires et du taux de prélèvement pour discipline financière (1,42 %).

Une franchise de 28 € par part économique est ristournée au prorata de chacune des aides car la retenue s'applique au-delà de 2000 € d'aides du premier pilier. Ce montant est à ajouter au total des aides de l'exploitation si on utilise les montants nets ci-après.

Tableau 1 – Aide découplée et ABA

	Montants 2018 Après application des stabilisateurs budgétaires
Aide découplée	DPB : défini à partir du DPU 2014 (avec convergence de 14% par an : donc une convergence de 56 % au bout de 4 campagnes). Instauration d'un stabilisateur depuis la campagne 2016. + PV : paiement vert (proportionnel au DPB : 69,8319%) + PR : paiement redistributif (48,64 € sur les 52 premiers ha/part) + Supplément JA (88,15 € sur 34 ha) - prélèvement de 1,42% (sur l'ensemble du paiement découplé)
Aide aux Bovins Allaitants (ABA)	Nbre de femelles primées : 0,9868 x nbre de femelles ayant déjà vêlé* au moins une fois et présentes au jour de la déclaration. Montants par tranche : 1 à 50 : 166,75 € – 1,42% = 164,38 € nets 51 à 99 : 121,25 € – 1,42% = 119,53 € nets 100 à 139 : 62,00 € – 1,42% = 61,12 € nets S'applique la transparence GAEC sur la base de la répartition du capital social.

*prise en compte de 20% de génisses en plus (par rapport à l'effectif de vaches) pour les nouveaux producteurs pendant 3 ans.

Tableau 2 - Autres aides annuelles couplées (sur tous ces montants, appliquer la retenue discipline financière de 1,42%)

Autres aides couplées	Montant 2018 après application des stabilisateurs budgétaires
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	<ul style="list-style-type: none"> • 47,90 € /veau labellisable • 69,80 € /veau labellisé ou Bio : si OP reconnue
Aides bovins lait	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de montagne, pour les premières 30 VL : <ul style="list-style-type: none"> ○ 78,50 €/vache laitière ○ Supplé supprimé pour les nouveaux producteurs • Hors Zone de montagne, pour les premières 40 VL : <ul style="list-style-type: none"> ○ 38,90 €/vache laitière ○ Supplé supprimé pour les nouveaux producteurs
Aides ovins viande	<ul style="list-style-type: none"> • 22,30 €/brebis • + 2 €/brebis pour l'aide complémentaire plafonnée à 500 brebis/exploitation • Aide pour les nouveaux producteurs supprimée pour 2018 (et réintroduite pour 2019)
Aide caprins	<ul style="list-style-type: none"> • 16,32 €/chèvre
Aide aux légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> • 282 €/Ha Ce montant n'est attribué, à partir de 2018, qu'aux seules cultures pures de légumineuses ou mélanges entre elles.
Aide aux protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> • 170 €/Ha

2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les ICHN sont attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum, par part, de 75 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées) est primé. Une majoration de 50 % sur le montant de base est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement. La plage optimale de chargement, comprise entre 0,3 et 2 UGB/Ha, est fixée par région selon les différentes zones concernées (ISM, ISP, ZDS). Pour les chargements situés en dehors de la plage optimale, les montants à l'hectare sont minorés.

Les montants pour les différentes Régions (montants dans la plage optimale de chargement)

Auvergne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	302,09	278,35	146,29	135,85
Montant 26 – 50 ha	267,90	207,72	119,70	112,72
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,50	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha	15912	13814	8312	7877
Loire	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha	302,09	281,20	152,95	121,60
Montant 26 – 50 ha	267,90	209,63	124,13	103,23
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,50	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha	15912	13933	8590	7283
Bourgogne	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha		289,74	157,60	147,26
Montant 26 – 50 ha		215,66	127,30	120,66
Montant 51 – 75 ha		66,50	66,50	66,50
Soit un montant global pour 75 ha		14298	8785	8361
Centre	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple
Montant 0 – 25 ha				144,15
Montant 26 – 50 ha				117,18
Montant 51 – 75 ha				65,10
Soit un montant global pour 75 ha				8161

Pour chaque région, ces montants tiennent compte du stabilisateur budgétaire de 95 % qui a été appliqué par rapport aux montants initiaux prévus. Acompte versé en Octobre et solde fin d'année.

2.2. Le produit viande bovine

2.2.1 Les prix moyens de référence en 2018 ¹

CATEGORIES	POIDS	PRIX DU KG (€)	TENDANCE en % 2018/2017
Jeunes Broutards ou légers			
- ventes mai à août	330 (v)	2,89	5%
- ventes septembre à décembre	330 (v)	2,68	3%
Broutards - fin été-automne	400 (v)	2,63	4%
- 1er trimestre	420 (v)	2,61	1%
Taurillons maigres - mai à août	440 (v)	2,67	3%
Jeunes bovins légers (ou semi-finis)	620 (v)	2,44	7%
Jeunes bovins - ventes janvier à mars	430 (c)	3,86	3%
- ventes avril à juin	430 (c)	3,73	0%
- ventes juillet à décembre	440 (c)	3,69	-4%
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	480 (c)	3,75	1%
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	510 (c)	3,95	-6%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	510 (c)	3,78	-2%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	530 (c)	4,15	-1%
Broutardes vendues avant l'hivernage	330 (v)	2,58	2%
Broutardes vendues en cours d'hivernage	340 (v)	2,48	1%
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	420 (v)	2,35	2%
Génisses maigres type "2 ans"	510 (v)	2,17	-2%
Génisses finies 14-22 mois (Babynettes)	330 (c)	3,89	0%
Génisses finies à 30 mois non label (juillet décembre)	400 (c)	3,73	-5%
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	430 (c)	4,29	-3%
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	415 (c)	3,74	-7%
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	445 (c)	4,29	-7%
Vaches maigres :			
- ventes janvier à mars		1225	1%
- ventes avril à juin	690(v)	1266	2%
- ventes juillet à décembre		1230	-1%
Vaches finies :			
- ventes janvier à mars	450 (c)	3,46	-5%
- ventes d'avril à juin	440 (c)	3,56	-4%
- ventes de juillet à décembre	430 (c)	3,60	-1%
dont Vaches finies label (moyenne sur l'année)	460 (c)	3,88	-3%

(v) kg vif ; (c) kg carcasse

¹ Synthèse réalisée à partir des données commerciales fournies par : Actis Bovins, ELVEA71-58, ELVEA 21-89, FEDER Global, Ccbe, Charolais Horizon, Cialyn, Covido-Bovicoop, Cadran Châteaumeillant SA, Sicaba, Sicaforme, Sicagémac, Sicagieb et FEDER Socaviac, soit plus de 450 000 ventes de race charolaise.

2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories

Prix au kg vif, au kg carcasse ou par tête selon les catégories d'animaux pour l'année 2018.

CATEGORIES	NON MAITRISE		PLAGE MOYENNE DES PRIX 2018	BIEN MAITRISE		POIDS INDICATIF
	<			<		
Jeunes broutards nés tôt, vendus début d'été	<	2,84		2,94	<	320 à 340
Jeunes broutards automne	<	2,63		2,73	<	320 à 340
Broutards fin été-automne	<	2,58		2,68	<	380 à 430
Broutards 1 ^{er} trimestre	<	2,56		2,66	<	400 à 450
Taurillons maigres (vente mai à août)	<	2,62		2,72	<	420 à 460
Jeunes bovins légers (ou semi-finis) vendus en vif	<	2,39		2,49	<	550 à 650
Jeunes bovins : - ventes janvier à mars	<	3,78		3,94	<	} 420 à 450
- ventes avril à juin	<	3,65		3,81	<	
- ventes juillet à décembre	<	3,61		3,77	<	
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	<	3,67		3,83	<	450 à 510
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	<	3,87		4,03	<	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	<	3,70		3,86	<	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	<	4,07		4,23	<	500 à 560
Broutardes avant l'hivernage	<	2,53		2,63	<	300 à 360
Broutardes en cours d'hivernage	<	2,43		2,53	<	310 à 370
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	<	2,30		2,40	<	380 à 450
Génisses maigres 2 ans	<	2,12		2,22	<	430 à 530
Génisses finies < 28 mois	<	3,81		3,97	<	320 à 380
Génisses finies à 30 mois non label (juillet à décembre)	<	3,65		3,81	<	370 à 430
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	<	4,21		4,37	<	400 à 460
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	<	3,66		3,82	<	380 à 440
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	<	4,21		4,37	<	410 à 470
Vaches maigres :						} 650 à 730
- ventes janvier à mars	<	1175		1275	<	
- ventes d'avril à juin	<	1165		1265	<	
- ventes juillet à décembre	<	1180		1280	<	
Vaches finies :						} 420 à 460
- ventes janvier à mars	<	3,38		3,54	<	
- ventes d'avril à juin	<	3,48		3,64	<	
- ventes de juillet à décembre	<	3,52		3,68	<	
dont Vaches finies label (ensemble de l'année)	<	3,80		3,96	<	440 à 480

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs moyennes sur l'ensemble du bassin charolais. Elles sont à moduler selon la conformation des cheptels et/ou la zone de + ou - 0,08 €/kg de carcasse et + ou - 0,05 €/kg de poids vif

2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/kg vif) : ventes bovines totales de l'exercice / somme des kg vifs vendus.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	2,24	2,34 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	2,15	2,25 <
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	2,16	2,26 <
	<	2,09	2,19 <
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	2,15	2,25 <
	<	2,09	2,19 <
Taurillons maigres et femelles maigres ou femelles finies	<	2,17	2,27 <
	<	2,12	2,22 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	2,01	2,11 <
Bœufs finis et femelles finies	<	2,03	2,13 <

Les bornes ont été établies après étude des systèmes de production majoritairement présents dans le bassin charolais.

2.2.4 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande

La grille ci-dessous permet de préciser le niveau de production de viande vive produite par UGB technique que l'on peut attendre d'un cheptel classique en fonction du profil des ventes.

Cheptel classique : cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 680-720 kg pour les vaches vendues maigres).

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<					<
Jeunes broutards vendus début d'été et femelles maigres	<	260			290	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	260			290	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	270			300	<
	<	310			340	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres ou femelles finies	<	270			300	<
	<	300			330	<
Taurillons maigres et femelles maigres ou femelles finies	<	260			290	<
	<	290			320	<
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	350			380	<
Bœufs finis et femelles finies	<	290			320	<

Production de viande vive annuelle (kg vifs) = Total des ventes en kg vifs payables – Total des achats en kg vifs
+/- Variation d'inventaire en kg vifs

Les poids des animaux vendus en carcasse sont ramenés en équivalent vifs.

2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage selon les profils de vente

Par UGB

SYSTEMES	PB sans aides / UGB ¹	ABA / UGB si 60 vêlages/part	ABA / UGB si 100 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	630 – 725	105 – 125	95 – 115
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	605 – 700	105 – 125	95 – 115
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	630 – 725	95 – 115	85 – 105
ou femelles finies	700 – 795	85 – 105	75 – 95
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	625 – 720	95 – 115	85 – 105
ou femelles finies	675 – 770	80 – 100	75 – 95
Taurillons maigres et femelles maigres	610 – 705	85 – 105	80 – 100
ou femelles finies	655 – 750	75 – 95	70 – 90
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	755 – 850	75 – 95	65 – 85
Bœufs finis et femelles finies	635 – 730	65 – 85	55 – 75

Par vêlage

SYSTEMES	PB sans aides / vêlage	ABA / vêlage si 60 vêlages/part	ABA / vêlage si 100 vêlages/part
Jeunes broutards vendus début été et femelles maigres	870 – 1030	160	145
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	835 – 995		
Broutards lourds (ventes fin d'année) et femelles maigres	940 – 1100		
ou femelles finies	1190 – 1350		
Broutards repoussés (ventes 1 ^{er} trim.) et femelles maigres	965 – 1125		
ou femelles finies	1185 – 1345		
Taurillons maigres et femelles maigres	1005 – 1165		
ou femelles finies	1220 – 1380		
Jeunes bovins 16-18 mois et femelles finies	1445 – 1605		
Bœufs finis et femelles finies	1385 – 1550		

¹ Fourchette selon le niveau de cheptel (cf page 19) et la période des ventes.

III. LES INDICATEURS DES CHARGES OPERATIONNELLES

3.1 La charge alimentaire

Cette charge alimentaire est approchée en calculant les quantités et montants des concentrés achetés (y compris minéraux et sel) et des céréales ou protéagineux prélevés (au prix du marché) divisés par la quantité de viande vive produite.

3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,54		2,14 >
	Par UGB	> 740		620 >
	Par vêlage	> 1035		870 >
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,32		1,92 >
	Par UGB	> 675		560 >
	Par vêlage	> 945		780 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,62		2,22 >
	Par UGB	> 785		665 >
	Par vêlage	> 1180		1000 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,70		2,30 >
	Par UGB	> 920		785 >
	Par vêlage	> 1565		1330 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,24		1,84 >
	Par UGB	> 670		550 >
	Par vêlage	> 1040		855 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,46		2,06 >
	Par UGB	> 810		680 >
	Par vêlage	> 1420		1190 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 1,91		1,51 >
	Par UGB	> 555		440 >
	Par vêlage	> 915		725 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,19		1,79 >
	Par UGB	> 700		575 >
	Par vêlage	> 1300		1060 >
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	> 3,08		2,68 >
	Par UGB	> 1170		1020 >
	Par vêlage	> 2225		1935 >
avec maïs	Par kilo vif produit	> 2,20		1,80 >
	Par UGB	> 835		685 >
	Par vêlage	> 1590		1300 >
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 2,26		1,86 >
	Par UGB	> 725		595 >
	Par vêlage	> 1555		1280 >

Calculs réalisés à partir de rations-type, à base d'herbe pour les catégories d'élevage et de rations majoritairement sèches pour les bovins en repousse et/ou finition, sauf pour le système « jeunes bovins et femelles finies avec maïs ».

Pour plus de détail : cf. annexe « récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés », page 26.

3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage

Globalement, sur l'ensemble des systèmes, le coût en céréales et protéagineux prélevés représente 30 à 45 % du coût total, et 50 à 70 % des quantités totales.

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE	
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	>	0,64	0,49	>
	Par UGB	>	185	140	>
	Par vêlage	>	265	200	>
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	>	0,58	0,44	>
	Par UGB	>	170	130	>
	Par vêlage	>	235	180	>
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	>	0,66	0,50	>
	Par UGB	>	200	150	>
	Par vêlage	>	295	225	>
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	>	0,68	0,51	>
	Par UGB	>	230	175	>
	Par vêlage	>	390	295	>
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	Par kilo vif produit	>	0,54	0,41	>
	Par UGB	>	160	120	>
	Par vêlage	>	250	190	>
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	>	2,60	0,46	>
	Par UGB	>	200	150	>
	Par vêlage	>	460	265	>
Taurillons maigres et femelles maigres :	Par kilo vif produit	>	0,44	0,34	>
	Par UGB	>	130	95	>
	Par vêlage	>	210	160	>
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	>	0,52	0,40	>
	Par UGB	>	170	125	>
	Par vêlage	>	310	235	>
Jeunes bovins et femelles finies sans maïs	Par kilo vif produit	>	0,75	0,57	>
	Par UGB	>	285	215	>
	Par vêlage	>	545	415	>
avec maïs	Par kilo vif produit	>	0,55	0,42	>
	Par UGB	>	210	160	>
	Par vêlage	>	395	300	>
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	>	0,55	0,41	>
	Par UGB	>	175	130	>
	Par vêlage	>	375	285	>

Ces montants sont calculés à partir des hypothèses de prix suivantes :

	Prix €/Tonne
Céréales prélevées	149
Tourteau de Colza	270
Pulpe bett. deshyd.	205
Aliment complet	260
Autres (AMV+Sel+Divers)	900

3.1.3 La production autonome

Production autonome = Production brute de viande vive (kgv) – Production permise par les « concentrés » (kgv)

Production permise par les « concentrés » = [montant des concentrés (achetés + prélevés) + montant des achats occasionnels de fourrages] / prix du kg vif vendu

- production autonome/production brute en %

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	%			%	<
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	66%			78%	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	68%			79%	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	66%			78%	<
ou femelles finies :	<	66%			78%	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	72%			83%	<
ou femelles finies :	<	68%			79%	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	74%			84%	<
ou femelles finies :	<	71%			81%	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	65%			77%	<
avec maïs :	<	70%			80%	<
Bœufs finis et femelles finies	<	70%			81%	<

- production autonome en kg vifs / UGB.

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	kg			kg	<
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	195			230	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	200			235	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	200			235	<
ou femelles finies :	<	220			260	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	215			245	<
ou femelles finies :	<	225			260	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	215			245	<
ou femelles finies :	<	230			265	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	245			295	<
avec maïs :	<	265			305	<
Bœufs finis et femelles finies	<	225			260	<

Cette actualisation des repères "coût de concentré" et "production autonome" ne prend pas en compte les coûts supplémentaires d'alimentation liés éventuellement à des situations particulières (sécheresse...).

3.2. Les frais vétérinaires

Pour être plus fiable, ce critère doit être analysé si possible sur 3 campagnes.

- en €/UGB

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	77	62 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	77	62 >
ou femelles finies :	>	74	59 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	73	58 >
ou femelles finies :	>	68	55 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	70	56 >
ou femelles finies :	>	66	53 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	65	52 >
Bœufs finis et femelles finies	>	61	49 >

- en €/vêlage

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	108	87 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	108	87 >
ou femelles finies :	>	111	89 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	113	90 >
ou femelles finies :	>	119	96 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	116	93 >
ou femelles finies :	>	123	98 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	124	99 >
Bœufs finis et femelles finies	>	132	106 >

IV. ANNEXES

Valeurs indicatives d'inventaire

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Critères de reproduction

Indicateurs fourragers

UGB « techniques » et « ICHN » par vêlage selon les types d'animaux produits

Récapitulatif des bases de rationnement utilisées pour les rations des systèmes présentés

Valeurs indicatives d'inventaire en € au 31.12.2018 selon le niveau de cheptel

CATEGORIE D'ANIMAUX		Moyen	Classique	Bon
Vaches pleines et vaches avec jeunes veaux	Poids	650	680	720
	Prix/kg	1,98	1,99	1,96
	Prix total	1290	1350	1410
Génisses pleines	Poids	600	630	660
	Prix/kg	2,15	2,14	2,14
	Prix total	1290	1350	1410
Génisses 20-24 mois élevage	Poids	460	490	520
	Prix/kg	2,07	2,06	2,06
	Prix total	950	1010	1070
Génisses 9-12 mois élevage	Poids	280	300	320
	Prix/kg	2,46	2,47	2,47
	Prix total	690	740	790
Vaches réforme engrais	Poids	690	720	760
	Prix/kg	1,61	1,61	1,62
	Prix total	1110	1161	1230
Génisses en finition	Poids	650	670	690
	Prix/kg	2,02	2,02	2,01
	Prix total	1310	1351	1390
Broutards élevage	Poids	300	330	360
	Prix/kg	2,75	2,71	2,65
	Prix total	830	890	950
Broutards repoussés <i>Vêlages tardifs</i>	Poids	320	340	360
	Prix/kg	2,72	2,68	2,65
	Prix total	870	910	950
Broutards repoussés <i>Vêlages précoces</i>	Poids	380	400	420
	Prix/kg	2,64	2,63	2,62
	Prix total	1000	1050	1100
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages tardifs</i>	Poids	400	420	440
	Prix/kg	2,63	2,62	2,61
	Prix total	1050	1100	1150
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages précoces</i>	Poids	460	500	540
	Prix/kg	2,61	2,60	2,58
	Prix total	1200	1300	1400

Pour toutes les catégories de cheptel d'élevage, prendre la même valeur inventaire en début et fin d'exercice.

En fonction des périodes de vêlage, pensez à ajuster les poids et prix des catégories présentes. Par exemple, pour les catégories de génisses, tenir compte le cas échéant d'une période des naissances plus précoces : + 30 à 50 kg.

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Une étude réalisée dans le cadre du Réseau d'élevage charolais, a permis d'établir une relation entre le niveau de cheptel de souche caractérisé par le poids des vaches de réforme et la production de viande par UGB.

Trois niveaux de cheptel sont proposés :

- **le cheptel lourd** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 460 kg de carcasse (soit un poids vif de 760-780 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	315	345
Broutards lourds	325	365
Broutards repoussés	325	355
Taurillons maigres	315	345
Jeunes bovins 14-17 mois		405
Jeunes bovins 18-22 mois		385
Bœufs finis		345

- **le cheptel classique** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 710-730 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	290	320
Broutards lourds	300	340
Broutards repoussés	300	330
Taurillons maigres	290	320
Jeunes bovins 14-17 mois		380
Jeunes bovins 18-22 mois		360
Bœufs finis		320

- **le cheptel moyen** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 400 kg de carcasse (soit un poids vif de 640-660 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	265	295
Broutards lourds	275	315
Broutards repoussés	275	305
Taurillons maigres	265	295
Jeunes bovins 14-17 mois		355
Jeunes bovins 18-22 mois		335
Bœufs finis		295

Critères de reproduction

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Pour des vêlages groupés : femelles à mettre à la repro pour 100 vêlages	>	120	110 >
Taux de vêlages sur 100 jours	<	75%	85% <
Taux de vêlages tardifs (3 mois après mois médian)	>	10%	5% >
Taux de vêlages à problèmes (notes 3, 4 et 5 cumulées)	>	15%	8% >
Taux de renouvellement : proportion de premiers vêlages	<	18%	22% <
Taux d'élimination entre le 1er et le 2ème vêlage	>	25%	15% >
Proportion de vaches de 10 ans et plus au vêlage*	<	15%	5% <
Taux de mortalité des veaux [naissance-sevrage (8 mois)]	>	12%	8% >
Taux de réussite (nombre veaux élevés par vêlage)	<	90%	95% <
IVV moyen du troupeau (en jours)	>	390	370 >
dont : IVV 1er - 2ème veau	>	400	380 >
Proportion de vaches avec IVV de 400 jours et plus	>	20%	10% >
Proportion de vaches et génisses 3 ans improductives**	>	10%	5% >

* vaches de rang 8 et plus

** vaches improductives (= non vêlées sur la campagne ou toujours présentes sans veau 4 mois après la perte du veau).

Le critère suivant n'est pas directement lié à la reproduction mais impacte aussi l'économie de l'élevage bovin viande.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
% pertes adultes (bovins de + de 8 mois)	>	3%	1,5% >

Indicateurs fourragers**Surface en herbe récoltée en première coupe (ares /UGB élevage hivernées)**

Les UGB hivernées correspondent aux UGB hors repousse et finition.

La surface récoltée est dépendante du potentiel de la zone et du chargement technique du système de production en place.

	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE
Zone à bon potentiel	<	25		30 à 35	<
Zone à potentiel moyen	<	30		35 à 40	<
Zone à potentiel limité ¹	<	35		40 à 45	<

Rendement ensilage maïs (non irrigué)

RENDEMENT (TMS/ha)	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE
Zone herbagère	<	9 t		12 t	<
Zone de cultures	<	11 t		14 t	<

¹ Hivernage long ou sécheresse d'été marquée.

UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits

Avec pour objectif de réaliser une estimation rapide du nombre d'UGB "techniques" et d'UGB "ICHN" une grille d'indicateurs a été élaborée. Exprimés par vêlage et la suite, ces indicateurs, que l'on appellera par la suite "unité zootechnique technique" et "unité zootechnique ICHN", sont indiqués selon les profils de ventes des mâles et des femelles.

Les valeurs calculées dépendent du taux de mortalité ¹, du taux de renouvellement ², du taux de prolificité ³ et des âges à la vente des différentes catégories d'animaux, exception faite des vaches de réforme. Les âges retenus sont précisés ci-dessous.

Age à la vente des différentes catégories d'animaux retenu pour le calcul des UGB "techniques" et "ICHN".

Mâles

Broutards	8,5 mois
Broutards lourds	10 mois
Broutards repoussés	12,5 mois
Taurillons maigres	16,5 mois
Jeunes bovins en vif	15,5 mois
Jeunes bovins finis	17,5 mois
Jeunes bovins 22-23 mois	22,5 mois
Bœufs 27 mois	27 mois
Bœufs finis 33-34 mois	32,5 mois

Femelles

Broutardes	10 mois
Broutardes repoussées	12 mois
Génisses 18 mois maigres	18 mois
Génisses 24 mois maigres	24 mois
Génisses 33 mois finies	31 mois
Génisses 36 mois finies	34 mois

¹ Taux de mortalité retenu : 8 % - 9 % en moyenne

² Taux de renouvellement retenu : 23 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 25 % pour les systèmes avec mâles finis.

³ Taux de prolificité : 103 %.

Unités zootechniques "technique" et "ICHN" selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Systèmes avec mâles maigres		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
Broutards 8.5 mois	Broutardes 10 mois	1,35	1,39	1,48	1,52
	Brout. repoussées 12 mois	1,36	1,40	1,50	1,54
	Génisses 18 m maigres	1,43	1,48	1,57	1,62
	Génisses 24 m maigres	1,51	1,55	1,65	1,69
	Génisses 32 m finies	1,64	1,69	1,80	1,85
	Génisses 35 m finies	1,69	1,74	1,86	1,91
Broutards 10 mois	Broutardes 10 mois	1,37	1,41	1,51	1,55
	Brout. repoussées 12 mois	1,38	1,43	1,53	1,58
	Génisses 18 m maigres	1,45	1,50	1,61	1,65
	Génisses 24 m maigres	1,53	1,57	1,68	1,72
	Génisses 32 m finies	1,66	1,71	1,84	1,88
	Génisses 35 m finies	1,71	1,76	1,90	1,94
Br. repoussés 12.5 m	Broutardes 10 mois	1,41	1,45	1,57	1,61
	Brout. repoussées 12 mois	1,42	1,47	1,59	1,63
	Génisses 18 m maigres	1,49	1,54	1,66	1,71
	Génisses 24 m maigres	1,57	1,61	1,74	1,78
	Génisses 32 m finies	1,70	1,75	1,90	1,94
	Génisses 35 m finies	1,75	1,80	1,96	2,00
Taur. maigres 16.5 m	Broutardes 10 mois	1,51	1,55	1,66	1,70
	Brout. repoussées 12 mois	1,52	1,57	1,68	1,73
	Génisses 18 m maigres	1,59	1,64	1,76	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,67	1,71	1,83	1,87
	Génisses 32 m finies	1,80	1,85	1,99	2,03
	Génisses 35 m finies	1,85	1,90	2,05	2,09

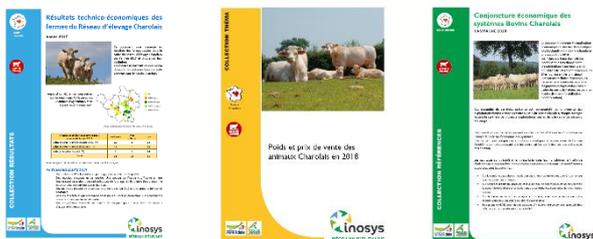
Systèmes avec mâles finis		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
JB 15-16 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,58	1,63	1,69	1,74
	Génisses 18 m maigres	1,65	1,70	1,75	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,71	1,76	1,82	1,86
	Génisses 33 m finies	1,83	1,88	1,96	2,00
	Génisses 36 m finies	1,88	1,93	2,01	2,06
JB 17-19 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,66	1,71	1,75	1,79
	Génisses 18 m maigres	1,72	1,77	1,81	1,86
	Génisses 24 m maigres	1,79	1,84	1,87	1,92
	Génisses 33 m finies	1,91	1,96	2,01	2,06
	Génisses 36 m finies	1,95	2,00	2,07	2,11
JB 22-23 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,75	1,80	1,86	1,91
	Génisses 18 m maigres	1,82	1,87	1,92	1,97
	Génisses 24 m maigres	1,88	1,93	1,99	2,04
	Génisses 33 m finies	2,00	2,05	2,13	2,18
	Génisses 36 m finies	2,05	2,10	2,18	2,23
Bœufs 27 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,88	1,93	2,03	2,08
	Génisses 18 m maigres	1,95	2,00	2,10	2,14
	Génisses 24 m maigres	2,01	2,06	2,16	2,21
	Génisses 33 m finies	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 36 m finies	2,18	2,23	2,35	2,40
Bœufs 32-34 mois	Brout. repoussées 12 mois	2,06	2,11	2,24	2,29
	Génisses 18 m maigres	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 24 m maigres	2,19	2,24	2,37	2,42
	Génisses 33 m finies	2,31	2,36	2,51	2,56
	Génisses 36 m finies	2,36	2,41	2,56	2,61

Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés

Exploitations avec peu ou sans maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Broutard jeune (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation rapide au pré à 4kg/j en moy sur 80 jours	330	8,5
Broutard lourd (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation fin mai au pré à 5.5kg/j en moy sur 110 jours	400	10,5
Broutard repoussé (depuis naissance)	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 6kg/j en moy sur 70 jours	420	11
Taurillon maigre (avec prépa hiver)	Croissance soutenue sur l'hiver par 300 kg de concentré puis complémentation au pré de 2.5 kg/j en moy sur 60 jours	440	15
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 9kg/j pendant 230 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver puis passage à l'herbe puis finition à 10 kg/j sur 130 jours	440	20
Bœuf fini	Croissance modérée sur les 2 hivers, 1.5 kg/j soit 450 kg puis finition à l'automne sur 120 jours à 8 kg/j	495	35
Broutarde	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation au pré (ou sevrée) à 4kg/j en moy sur 90 jours	330	11
Broutarde repoussée	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 5kg/j en moy sur 60 jours	340	12
Génisse maigre	Pour préparation à la vente de ces génisses, selon la période	420	17
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 6kg/j pendant 230 jours	330	19
Génisse finie 30 m (20% label)	Finition au pré sur 80 à 120 jours avec 5 kg/j	415	32
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 6 kg par jour selon maïs disponible	430	37
Vache maigre	Pour préparation à la vente de certaines vaches, selon la période	690	85
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 8 kg par jour selon maïs disponible	440	85
Taureau fini	Selon état de l'animal : 60 à 100 j avec en moyenne plus de 10 kg par jour	620	40

Exploitations avec maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie	Age
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 4kg/j de concentré en + du maïs pendant 240 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver, passage à l'herbe puis 6 kg/j de concentré en + du maïs sur 120 jours	440	19
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 2.5 kg/j de concentré pendant 240 jours	430	37
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 4 kg/j de concentré en + du maïs	430	37
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 4.5 kg/j de concentré en + du maïs	440	85

Les rations d'élevage sont à base d'herbe	Des quantités de concentré pour le troupeau de femelles paramétrées en fonction de la période des naissances	Qté globale de concentré par jour
Période des vêlages septembre-janvier : pour systèmes Broutards légers (été) et broutards lourds		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 160 jours (50 + 110), mélange avec 70% de céréales	2,4
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 130 jours, pour des génisses de 540-580 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 160 jours, pour des génisses de 360-400 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,8
Période des vêlages dec-février : pour Br légers (automne), Br.repoussés, taurillons finis		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (70 + 70), mélange avec 70% de céréales	2,2
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 520-560 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 330-370 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,9
Période des vêlages janv-avril : pour Taur. Maigres, Bœufs		
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (120 + 20), mélange avec 70% de céréales	1,5
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 500-540 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,8
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 300-340 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	2,1



POUR ALLER PLUS LOIN

**Résultats technico-économiques des fermes
du Réseau d'élevage Charolais**
Inosys Réseaux d'élevage charolais Année 2017
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture)
– Décembre 2018

**Poids et prix de vente des animaux Charolais
en 2018**
Inosys Réseaux d'élevage charolais
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture)
– Juin 2019

**Conjoncture économique des systèmes bovins
charolais**
Campagne 2018
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture)
– Juillet 2019

CONTACTS :

Daniel Lafaye
Chambre d'Agriculture de l'Allier
60 cours Jean Jaurès – BP 1727
03017 MOULINS
Tél. : 04 70 48 42 42

Louis-Marie de Bourayne
Chambre d'Agriculture du Cher – EDE
2701 route d'Orléans – BP 10
18230 ST DOULCHARD
Tél. : 02 48 23 04 00

Stéphane Brisson
Chambre d'Agriculture de la Loire
43 avenue Albert Raimond
42272 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX
Tél. : 04 77 91 43 10

Bruno Mauge
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
11 allée Pierre de Fermat
63171 AUBIERE CEDEX
Tél. : 04 73 44 45 46

Frédérique Marceau
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25 boulevard Léon Blum – BP 80
58028 NEVERS CEDEX
Tél. : 03 86 93 40 00

Vincent Doal
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – EDE
Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
21320 CREANCEY
Tél. : 03 80 90 89 09

Thierry Lahémade
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - EDE
50 route de Mâcon
71120 CHAROLLES
Tél. : 03 85 24 27 84

Claude Vincent
Chambre d'Agriculture de l'Indre – EDE
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 59

Christèle Pineau
Institut de l'Élevage
9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 04 43 76 06 83

Exploitations avec bovins viande – Indicateurs technico-économiques – Race charolaise – Campagne 2018

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2018.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une démarche d'analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence avec la politique d'équipement et la disponibilité en main-d'œuvre.

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

Avril 2019

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12
www.idele.fr

ISSN : 2274-0538
Référence idele : 0019502028



Inosys-Réseaux d'Élevage est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1500 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevages herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution de l'élevage constitue une véritable infrastructure de recherche et développement. Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact de politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés. Ce réseau permet en outre de diffuser largement sur le terrain le savoir et les outils nécessaires à l'appropriation de nouvelles problématiques, comme par exemple les enjeux de l'agroécologie. En ce sens il contribue largement à la formation continue des éleveurs et de leurs conseillers.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage bénéficie du soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR. Il fait également l'objet d'un soutien financier national complémentaire de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

D'autres sources de financement peuvent être mobilisées au plan régional pour la conduite de projets spécifiques.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE